

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL

N° 18 / 2021-2026

Parcelle n°881- construction d'une place de jeux

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mardi 8 février 2022 à 19h30 dans la salle Sorge du bâtiment administratif de Chisaz à Crissier.

Elle était composée des membres suivants :

Mesdames	Angela Macchia	ROLC	Présidente rapporteure
	Arlette Regamey	CDC	
	Silvia Losada Cardinale	SC	
	Christine Nguyen	SC	
Messieurs	Daniel Margot	CDC	
	Michel Walter	RESOC	
	Wembo Olela	RESOC	

La municipalité était représentée par M. Laurent Bovay, Syndic accompagné de M. Nicolas Le Goff, chef du service des bâtiments.

M. Bovay nous présente l'objet de ce préavis qui traite de la construction d'une place de jeux publique sur la parcelle n°881 privée, ce qui donnera accès à cet endroit à tous les enfants. Lors du plan d'Affectation (PPA) CB 3.8 préavis 09/2016-2021, une convention établie par un acte notarié traitant les parties des espaces publics (place de jeux) et les dessertes piétonnes a été signée par la commune et les propriétaires.

Pour la cohérence de ce projet dans ces aspects techniques et pour une harmonie du quartier, le mandat a été attribué à l'architecte des deux immeubles.

Les informations suivantes nous ont été données suite à nos questions en ce qui concerne la sécurité :

- La place de jeux se situe dans une zone piétonne (centre Bourg), entourée de bâtiment.
- Les deux places de parcs à proximité sont privées ce qui limitera la circulation.
- Toutes les infrastructures sont conformes aux normes de sécurité en vigueur.

L'entretien est à la charge de la commune ; le nettoyage s'effectuera par le concierge du collège de la Romanellaz et du service de la voirie.

Pour rappel cette place de jeux se situera à côté du collège de la Romanellaz et de la nouvelle cantine scolaire qui sera gérée par le service jeunesse de Crissier, ce qui n'est pas négligeable pour les enfants qui fréquenteront ces infrastructures.

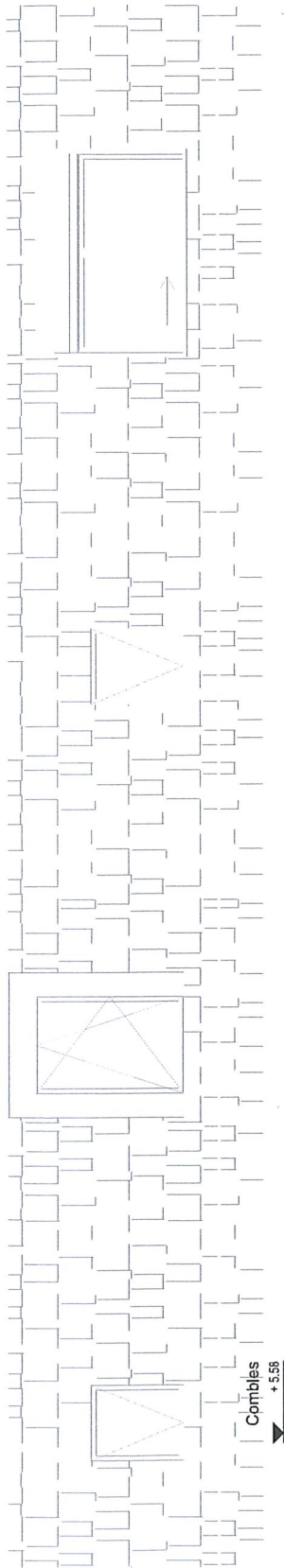
Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis 18/2021-2026 vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

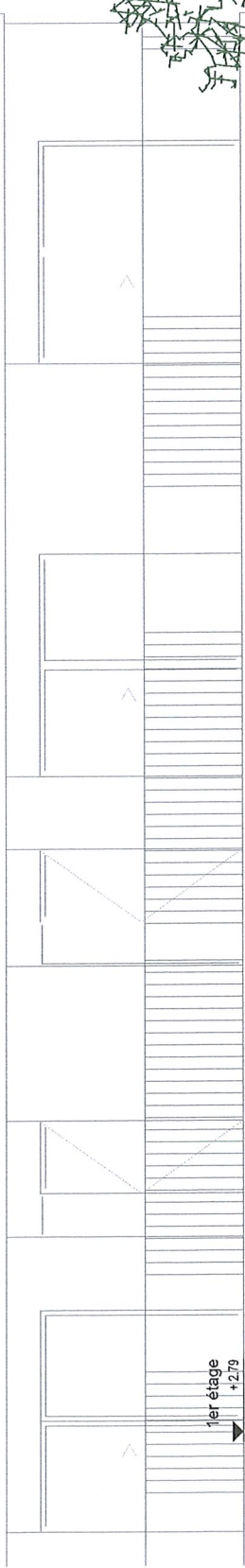
Au nom de la commission



Angela Macchia , Présidente rapporteure



Comblés
+5.58



4

Façade Est Commerce Bâtiment 4

Sol souple biolast gris moyen

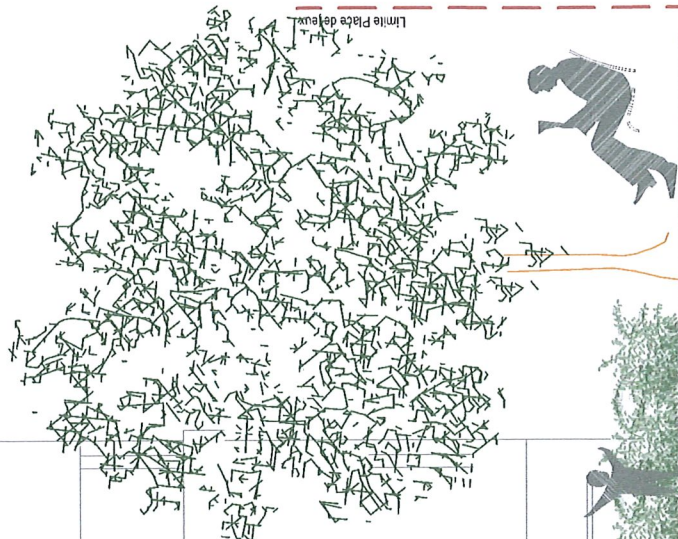
Sous-sol
-3.15

Gazon

Pavé Filtrant

Pavé Filtrant

Bitume



EXECUTION

Construction de 2 immeubles minergie
avec sous sol commun et parking souterrain
Route du Centre, parcelle 881, 1023 Crissier

LCS TOUTTICONS

atelier SW
ARCHITECTURE

Architecte
Technibau SA
Av. de Lavaux 26 - 1009 Pully
021 601 31 53 - info@technibau.ch

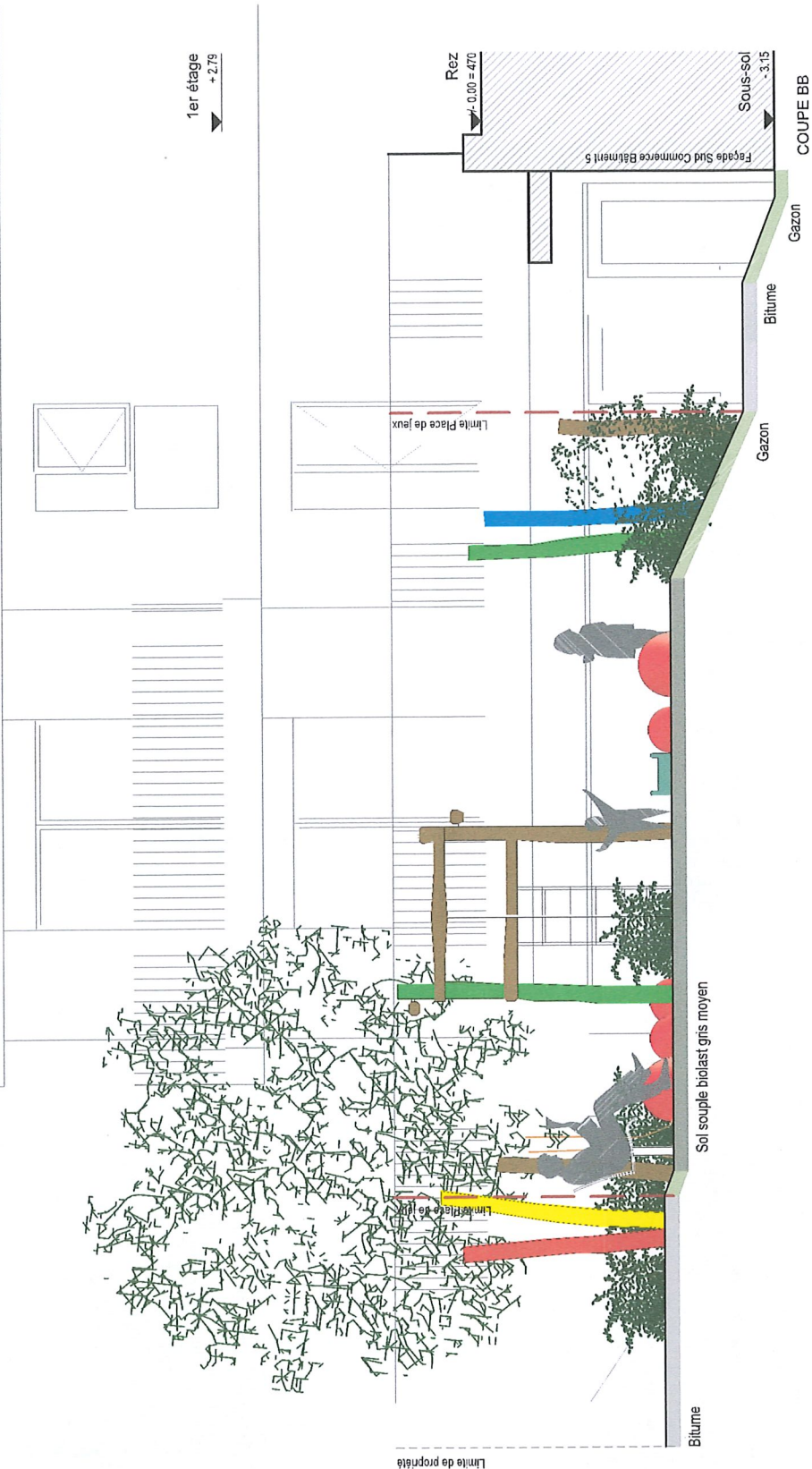
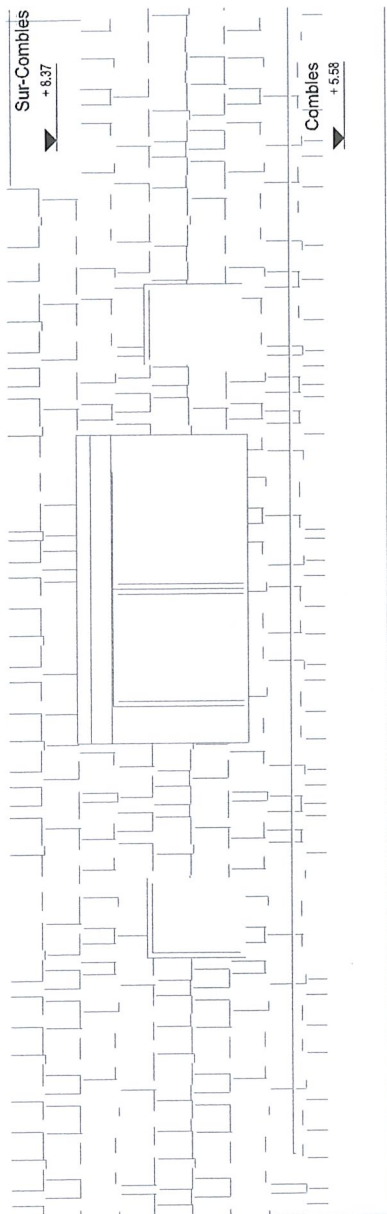
Propriétaires
Le Square Dames SA

24.06.2021

A3 - 150

Place de jeux
Coups AA

© Technibau SA - Le présent document est protégé par les règles régissant le droit d'auteur.



 EXECUTION Construction de 2 immeubles minergie avec sous sol commun et parking souterrain Route du Corro, parcelle 881, 1023 Crissier	Architecte atelier SW Technibau SA Av. de Lavaux 26 - 1009 Pully 021 601 31 53 - info@technibau.ch	Propriétaires Le Square Danses SA	Place de jeux Coupes BB
		24.06.2021	A3 - 1/50



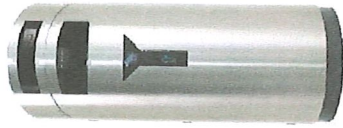
1 Jeux d'extérieur HACS
Modèle LTASIA



2 Toboggan sur talus BUERLIAG
Dénivellation 120cm



3 Escalier en bois



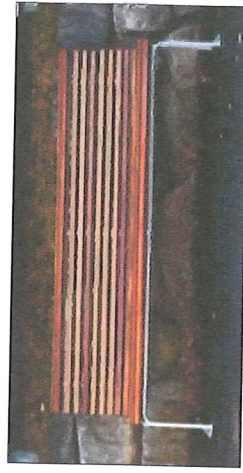
9 Poubelle REQUIN
avec distributeur



4 Troncs robinier peint



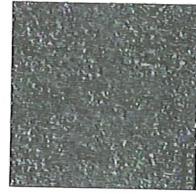
5 Realsport - Demi-boule colorée EUROFLEX



6 Banc d'extérieur HACS
Modèle Stockholm



7 Pavé filtrant



8 Realsport
Biolast Gris moyen